

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 16 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire..

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Date de la convocation :
7 mai 2018

Date d'affichage :
7 mai 2018

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ – Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT - Madeleine DENIS – Nicolas HARDY - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART - Charles DAVENEL - Aline JOSSE - Patricia PAUTONNIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Christian THÉBAULT - Anne LEGOUBÉ - Sébastien TROUVÉ

Absents : Anne-Marie VEILLÉ

Secrétaire de séance : Madame Cécile BOULDÉ est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2018
- Régime Indemnitare (RIFSEEP) : modification des montants annuels maximums (*délibération*)
- Aménagement de la rue de la Martinière : maîtrise d'œuvre (*délibération*)
- Peinture de traçage terrain de foot : fixation prix de vente (*délibération*)
- Travaux du presbytère : avenants (*délibération*)
- Présentation Terres de Jim : circulation, stationnement, bénévolat...
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2018 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 24 avril 2018. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Régime indemnitaire (RIFSEEP) : modification des montants annuels maximums

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°124-08 du 14 décembre 2016 et la délibération n°108-04 du 13 décembre 2017 relatives à la mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des agents communaux.

Dans le cadre de ces délibérations, un montant minimum et un montant maximum d'indemnité sont fixés par catégorie et groupe d'agents.

Suite à un recrutement en 2017, le Maire informe de la nécessité de modifier le montant maximum pour un agent de la catégorie C du groupe 2 et à cette occasion, propose de revoir les montants maximums pour l'ensemble des catégories, sachant que ce n'est pas le montant attribué à l'agent mais qu'il s'agit bien d'un plafond.

Après avis du Comité Technique du 5 février 2018 et du 16 avril 2018, il propose les montants indiqués dans les tableaux ci-après :

I.F.S.E. (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise)

- **Catégorie A**

- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat général Direction</i>	1 260 €	18 000 €	36 210 €

- **Catégorie B**

- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux et pour les activités physiques et sportives.

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat général- Remplacement de la SG en retraite au 1/04/2017 Direction</i>	1 260 €	17 000 €	17 480 €
Groupe 2	<i>Responsable d'équipe</i>	1 260 €	16 000 €	16 015 €
Groupe 3	<i>Gestionnaire comptable- Marchés publics Gestionnaire urbanisme - Ressources humaines</i>	1 260 €	14 000 €	14 650 €

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	<i>ETAPS en charge des associations sportives et éducation du sport dans les 2 écoles primaires Responsable d'équipes : ALSH -TAP</i>	1 260 €	16 000 €	16 015 €

- **Catégorie C**

- Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux et pour les adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de service</i>	1 260 €	11 000 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'accueil polyvalent</i>	1 260 €	10 000 €	10 800 €
Groupe 3	<i>Agent d'exécution</i>	1 260 €	10 000 €	10 800 €

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	<i>Directrice adjointe de l'ALSH</i>	1 260 €	10 000 €	10 800 €

- arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017 pris pour l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 aux corps des Adjoints techniques des administrations de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents de maîtrise territoriaux et pour les adjoints techniques principaux et les adjoints techniques territoriaux.

AGENT DE MAITRISE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable du service technique, agent polyvalent en entretien bâtiments, voirie, espaces verts</i>	1 260 €	11 000 €	11 340 €

ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX ET ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de service</i>	1 260 €	11 000 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent responsable espaces verts</i>	1 260 €	10 000 €	10 800 €
Groupe 3	<i>Agents entretien espaces verts Agents entretien des bâtiments communaux Agents aide maternelle Agents service cantine, garderie, ALSH</i>	1 260 €	10 000 €	10 800 €

C.I. (Complément Indemnitaire)

- **Catégorie A**

ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat général - Direction</i>	0	1 800 €	6 390 €

- **Catégorie B**

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat général - Direction</i>	0	1 700 €	2 380 €
Groupe 2	<i>Responsable d'équipe</i>	0	1 600 €	2 185 €
Groupe 3	<i>Gestionnaire comptable -marchés publics Gestionnaire urbanisme - Ressources humaines</i>	0	1 400 €	1 995 €

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	<i>ETPAS - Directrice ALSH - Coordinatrice TAP</i>	0	1600 €	2 185 €

- Catégorie C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de service</i>	0	1 100 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'accueil polyvalent</i>	0	1 000 €	1 200 €
Groupe 3	<i>Agent d'exécution</i>	0	1 000 €	1 200 €

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	<i>Directrice adjointe ALSH -</i>	0	1 000 €	1 200 €

AGENT DE MAITRISE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable du service technique, agent polyvalent en entretien bâtiments, voirie, espaces verts</i>	0	1 100 €	1 260 €

ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX ET ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de service</i>	0	1 100 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent responsable espaces verts</i>	0	1 000 €	1 200 €
Groupe 3	<i>Agents entretien espaces verts Agents entretien des bâtiments communaux Agents aide maternelle Agents service cantine, garderie, ALSH</i>	0	1 000 €	1 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de modifier les montants annuels maximums, pour l'I.F.S.E. et le C.I., tels que définis dans les tableaux ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Aménagement de la rue de la Martinière : maîtrise d'oeuvre

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Michel BENEDETTI rappelle la nécessité d'effectuer des travaux de réfection des réseaux et de la voirie, rue de la Martinière.

Dans le cadre de ces futurs travaux, il précise que la consultation pour la maîtrise d'oeuvre a été lancée.

3 bureaux d'études ont été sollicités :

- GP Etudes de Janzé
- CELTIC de St Méen le Grand
- INFRAstructures de Chantepie

2 propositions reçues :

- GP Etudes	14.250,00 € HT	17.100,00 € TTC
- INFRAstructures	16.350,00 € HT	19.620,00 € TTC

La commission voirie propose de retenir le bureau d'études « GP Etudes » pour la mission de maîtrise d'oeuvre des travaux de la rue de la Martinière, comprenant la coordination et le pilotage des différents maîtres d'ouvrage devant intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de confier la mission de maîtrise d'oeuvre au bureau d'études « GP Etudes » ;
- d'accepter le contrat d'études pour un montant forfaitaire de 14.250,00 € HT – 17.100,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir, dont le contrat d'études.

Il est précisé aussi que suite à un passage caméra au niveau des réseaux, celui de l'eau potable datant des années 70-80, est à refaire, le maître d'ouvrage étant le Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné.

Quant au réseau éclairage public, quelques déplacements de candélabres seront nécessaires. Ces travaux seront effectués par le Syndicat Départemental d'Energie 35.

Les travaux de réseaux débuteront à l'automne et ceux de la voirie, début 2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018, en section investissement du budget principal et du budget assainissement.

Peinture de traçage du terrain de foot – fixation prix de vente

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Le Bureau Municipal propose de vendre un stock de peinture de traçage du terrain de foot, au prix de 30 euros le pot, n'en n'ayant plus l'utilité depuis la création du terrain synthétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de vendre le stock de peinture de traçage du terrain de foot au prix unitaire de 30 euros le pot ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

La commune de Billé serait intéressée pour l'achat de 9 pots (= stock).

Travaux du presbytère

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Le Maire précise qu'il n'y a pas d'avenant à approuver et donne quelques informations sur le chantier :

- les travaux d'isolation sont presque terminés ;
- les travaux de raccordement aux réseaux assainissement et eaux pluviales sont en cours ;
- l'accès aux étages n'est plus possible par la tour d'escalier en place car elle n'est pas sécurisée et son utilisation a été interdite par l'APAVE, organisme chargé de la sécurité. Il a été proposé de la positionner devant le bâtiment.

Terres de Jim

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI présente le plan de circulation lors des Terres de Jim du 7, 8 et 9 septembre 2018, précise les emplacements réservés aux parkings et stationnements.

Des « pass » seront distribués à l'ensemble des javenéens (bourg et campagne) afin de leur permettre d'entrer dans l'agglomération. Marc LIBERT se propose de rechercher sous quelle forme pourraient se présenter ces « pass » (autocollants...).

Au niveau des mesures de sécurité, le site sera clos et gardé jour et nuit. 27 gendarmes, 22 agents de sécurité, de 12 à 36 secouristes sont monopolisés pour les 3 jours. La route départementale sera réservée aux secours et aux navettes. Aussi, le plan communal de sauvegarde va être mis en œuvre.

Le vendredi sera une journée réservée aux scolaires et en cas de mauvais temps, le stationnement des cars se fera le long de la route de Billé.

Le vendredi et le samedi, les horaires du bus ne changent pas. Et, le dimanche, des navettes « bus » seront mises en place du parking de l'Aumaillerie et de la gare routière pour un arrêt place du kiosque à Javené, ce qui occasionnera le passage des personnes devant les commerces.

Nicolas HARDY précise qu'il sera nécessaire de prévenir les familles par rapport à l'organisation des transports scolaires.

Il est fait un rappel de la réunion du 25 mai prochain, à Javené, organisée par les Terres de Jim et destinée aux associations et aux bénévoles. Plusieurs élus pensent qu'il sera important aussi d'informer les habitants de Javené de l'organisation générale, soit par courrier, soit en organisant une réunion spécifique.

Questions diverses

Compte-rendu commission voirie du 14 mai 2018 : Michel BENEDETTI précise qu'une consultation a été effectuée pour des travaux de réfection de trottoirs et pour la création d'une allée au cimetière.

Au final, l'entreprise DAUGUET est retenue pour les travaux de réfection de trottoirs et l'entreprise SOTRAV pour l'allée du cimetière.

Madeleine DENIS remarque que plusieurs trottoirs sont abîmés et notamment depuis le passage de la désherbeuse.

Chimirec : Le Maire et Michel BENEDETTI rendent compte du rendez-vous avec les dirigeants de l'entreprise Chimirec du 25 avril 2018 qui ont confirmé leur souhait d'utiliser la salle de musculation. Un courrier leur a été demandé précisant les créneaux sollicités.

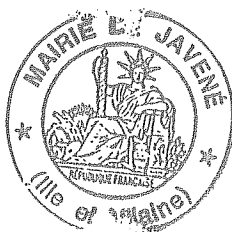
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bar-tabac : Le Maire informe du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du bar-tabac.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 13 juin 2018 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 30 mai 2018 à 18 h 00
- Commission communication du 17 mai 2018 à 18 h 30 : annulée
- Réunion « Terres de Jim » : vendredi 25 mai 2018 à 20 h 30
- Réunion publique PLU : jeudi 31 mai 2018 à 20 h 00
- Commission des marchés : mardi 19 juin 2018 à 18 h 30
- Audition maîtres d'œuvre bar-tabac : jeudi 28 juin 2018 à partir de 10 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La secrétaire,
Cécile BOULDÉ



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

